

Les différents modes de règlement proposés

La mensualisation

La mensualisation vous permet d'anticiper vos dépenses tout au long de l'année. Vous connaissez à l'avance le montant de votre règlement grâce à un échéancier établi selon votre consommation sur l'année précédente. La dernière facture vient solder votre dû pour l'année en cours.

Le T.I.P.

Le titre Interbancaire de Paiement est un moyen moderne, facile à utiliser pour le règlement de vos échéances. Le T.I.P. se trouve en bas de votre avis d'échéance.

Pour votre premier règlement par T.I.P., il vous suffit de dater et de signer votre T.I.P., de le détacher selon les pointillés, de le glisser dans l'enveloppe retour à affranchir, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou d'un Relevé d'Identité Postal (R.I.P.).

Le chèque

Il vous suffit de retourner votre chèque à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse indiquée sur le T.I.P., accompagné du T.I.P. non rempli.

L'espèce

Vous pouvez payer en espèces auprès de la Trésorerie Orléans Municipale et Métropole – Cité administrative Coligny – Bât F1 – 131 rue du Faubourg Bannier – CS 54211 – 45042 ORLEANS CEDEX 1.

Le prélèvement automatique

Il vous suffit de retourner l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un R.I.B. auprès du service de l'Eau.

Le paiement électronique

Vous pouvez payer votre facture en vous connectant sur votre Espace usager en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 015314

Référence : saisir votre numéro de facture que vous trouverez au recto « facture réelle n° année-EA-00- ... »

Le virement

Par virement sur le compte courant BDF de la Trésorerie Orléans Municipale et Métropole :

Compte n° 30001 00615 C451000000 56 - IBAN : FR61 3000 1006 15C4 5100 0000 056 - BIC : BDFEFRPPCCT

Veillez inscrire très lisiblement dans le cadre « correspondance » les références portées sur le talon détachable.

Référence : indiquer EAU + saisir votre numéro de facture que vous trouverez au recto « facture réelle n° année-EA-00-... ».

Numéro SIRET : 244 500 468 00164

Numéro TVA intracommunautaire : FR 5F 244 500 468

Choix du mode de règlement : pièces à fournir

Je souhaite régler mes factures :

par prélèvement automatique à échéance :

↳ compléter et signer le règlement financier de prélèvement automatique joint

↳ compléter et signer l'autorisation de prélèvement jointe

↳ joindre un R.I.B.

↳ retourner le tout à l'adresse suivante : **Orléans Métropole-Pôle Territorial Nord-Est
Service de l'Eau de Saint-Jean-de-Braye - Semoy
Espace Saint-Marc – 5 place du 6 juin 1944
CS 95801 – 45058 ORLEANS CEDEX 1
☎ 02 38 14 16 05 eau-nord-est@orleans-metropole.fr**

par prélèvement mensuel (mensualisation)

↳ compléter et signer le règlement financier de prélèvement automatique joint

↳ compléter et signer l'autorisation de prélèvement jointe

↳ joindre un R.I.B.

↳ retourner le tout à l'adresse suivante : **Orléans Métropole-Pôle Territorial Nord-Est
Service de l'Eau de Saint-Jean-de-Braye - Semoy
Espace Saint-Marc – 5 place du 6 juin 1944
CS 95801 – 45058 ORLEANS CEDEX 1
☎ 02 38 14 16 05 eau-nord-est@orleans-metropole.fr**